

Arrêté N° 2024-176

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au master communication des organisations - communication sociale et management de l'information dans les organisations est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 16/05/2024

La Présidente,
Nathalie DOMPNIER



ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON •
— université
— lumière
— Lyon 2

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Master communication des organisations

communication sociale et management de l'information dans les organisations

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	VERCHER Elisabeth	mcf
Enseignant-chercheur	MABILLOT Vincent	mcf
Enseignant-chercheur	AUBOUSSIER Julien	mcf
Professionnel	VILLARD Vincent	Directeur WBH conseils
Professionnel	SECRETIN Baptiste	Chargé de communication